

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 octobre 2026

VIOLENCES, DÉGRADATIONS ET PILLAGES D'OCTOBRE 2026 : LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AIDE AUX VICTIMES (DIAV) MET EN LIGNE UNE PAGE UNIQUE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

La délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV) a mis en ligne, avec le concours du Service d'information du Gouvernement (SIG), la page « Vous êtes victime de violences, dégradations et pillages d'octobre 2026 », accessible à ce [lien](#).

Destinée aux particuliers, commerçants, artisans, chefs d'entreprise et collectivités, elle rassemble en un point d'entrée unique l'ensemble des dispositifs médicaux, juridiques, assurantiels et économiques mobilisables, en précisant pour chacun l'interlocuteur à contacter.

Au lendemain de tels événements, les victimes doivent mener de front de nombreuses démarches : dépôt de plainte, soins, déclaration de sinistre et, pour les professionnels, sauvegarde de leur activité. Pour faciliter leur accompagnement, cette nouvelle page les guide pas à pas, de manière claire et bienveillante, à travers toutes les étapes de leur parcours, en commençant par les bons réflexes à adopter.

Elle les oriente vers une prise en charge médico-psychologique (médecin traitant, CUMP, Mon soutien psy) et vers un accompagnement juridique (permanences gratuites, avocat, aide juridictionnelle). Elle explique la procédure pénale et les voies d'indemnisation, notamment par le Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et d'autres infractions (FGTI) et la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI), ainsi que les relations avec les assureurs. Elle présente également le soutien des associations d'aide aux victimes, les mesures économiques

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse du ministère : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv/presse

destinées aux professionnels et les numéros d'urgence. Elle met enfin en garde contre les escroqueries qui ciblent les victimes, comme les fausses cagnottes, les faux artisans au porte-à-porte ou les tentatives d'hameçonnage, et indique comment les signaler.

Régulièrement actualisée, la page garantit ainsi à chaque victime une information fiable et un accompagnement coordonné.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse du ministère : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv/presse